

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7211 SÉANCE DU 20 septembre 2021

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**UTILISATION DU FONDS D'URGENCE COVID-19
ÉDUCATION POSTSECONDAIRE**

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat a reçu un fonds d'urgence COVID-19 en éducation postsecondaire de Services aux Autochtones Canada pour les exercices financiers 2020-2021 et 2021-2022 totalisant 1 047 312 \$;

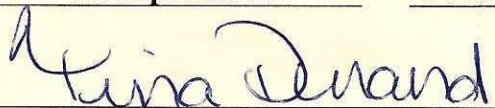
Attendu que l'objectif de ce fonds d'urgence est de permettre aux étudiants inscrits au programme d'aide financière aux études postsecondaires de payer leurs coûts de subsistance, de déplacement, de séances de counseling et d'autres dépenses connexes;

Attendu que l'objectif de ce fonds est de permettre aux étudiants inscrits au programme d'aide financière aux études postsecondaires de recevoir l'aide dont ils ont besoin pour être en bonne position d'obtenir leur diplôme ou de progresser dans les études malgré la pandémie;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 21 septembre 2021 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7211 SÉANCE DU 20 septembre 2021

UTILISATION DU FONDS D'URGENCE COVID-19
ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Attendu que les barèmes mensuels d'allocation du programme d'aide financière aux études postsecondaires n'ont pas été majorés ou indexés depuis l'année scolaire 2017-2018;

Attendu que les dépenses liées au fonds d'urgence doivent être inscrites à l'intérieur des états financiers 2021-2022;

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Carlo Gros-Louis, **appuyé** par le Chef familial William Romain, **et résolu :**

- **Que** les barèmes mensuels d'allocation soient majorés de 10% pour l'année scolaire 2021-2022;
- **Que** les barèmes mensuels d'allocation soient indexés de 1,5% à compter de l'année scolaire 2022-2023, et ce, pour chaque année subséquente;
- **Qu'**une prime à la persévérance de 75 \$ par cours réussi soit versée à chaque étudiant inscrit à plein temps dans un établissement scolaire reconnu pour l'année scolaire 2021-2022;
- **Qu'**une aide financière au soutien technologique d'un montant maximal de 500 \$ pour l'année financière scolaire 2021-2022, soit accordée à chaque étudiant huron-wendat sur présentation de pièces justificatives.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 21 septembre 2021 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND